République Française

Département des Deux-Sèvres

Commune de CIRIERES

1.RAPPORT D'ENQUÊTE 2.AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVES

3.ANNEXES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien des Pâqueries relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Cirières.

Du lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023

Commissaire Enquêteur

Matthieu HOLTHOF 44 route du Thouaret 79430 La Chapelle Saint Laurent

Arrêté de la préfecture des Deux-Sèvres du 10 mars 2023

Table des matières

Annexe 1 : Arrêté préfectoral	3
Annexe 2 : Avis d'enquête publique	
Annexe 3 : Publicité réglementaire	
Annexe 4 : Lettres d'informations de la société Valeco	
Annexe 5 : photo de la salle de permanences	14
Annexe 6 : Blog de la commune de Cirières avec l'information sur l'enquête publique	
Annexe 7 : Courrier de remise en main propre du procès verbal de synthèse	
Annexe 8 : Délibération des conseils municipaux	
Annexe 9 : Certificat d'affichage	32
Annexe 10 : Cadastre avec les informations tirées de la carte « plan réglementaire » avec les	
annotations de la municipalité de Bretignolles	42
Annexe 11 : Procès verbal du constat d'affichage de l'huissier de justice	44
Annexe 12 : Contributions à l'enquête publique	
Annexe 13 : Mémoire en réponse au procès verbal de synthèse	44

Annexe 1: Arrêté préfectoral



Préfecture
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'Environnement

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc éolien Des Pâqueries relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison sur la commune de CIRIÈRES

La préfète des Deux-Sèvres, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code de l'environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre I^{er} ainsi que le titre VIII du même livre, et le titre I^{er} du livre V;

VU le tableau annexé à l'article R511-9 du Code de l'environnement, constituant la nomenclature des installations classées ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU la demande d'autorisation environnementale déposée le 9 février 2022 par la société PARC ÉOLIEN Des PÂQUERIES et complétée le 24 octobre 2022 relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur la commune de CIRIÈRES ;

VU les pièces jointes à la demande susvisée comprenant notamment une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité environnementale ;

VU l'absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale dans les délais impartis ;

VU la décision du 22 février 2023 du président du tribunal administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur ;

VU la réponse du porteur de projet à l'avis de l'autorité environnementale reçue le 3 mars 2023 ; **SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Il sera procédé sur le territoire de la commune de CIRIÈRES, à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC EOLIEN DES PÂQUERIES relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur la commune précitée.

ARTICLE 2:

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 33 jours consécutifs, soit du lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus, en mairie de CIRIÈRES.

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans la mairie concernée, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable à l'adresse suivante : Préfecture des Deux-Sèvres – service de la coordination et du soutien interministériel – bureau de l'environnement – 4 Rue Du Guesclin 79000 NIORT

Les observations et propositions pourront être apposées sur le registre d'enquête en mairie. Elles pourront également être adressées :

- par correspondance au commissaire enquêteur, en mairie de CIRIÈRES, siège de l'enquête;
- par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : <u>enquete-publique-4507@registre-dematerialise.fr</u>;
- directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4507

Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées. Ces observations seront publiées sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres à l'adresse suivante : http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques – enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »). Elles seront consultables dans les meilleurs délais sur ce même site.

ARTICLE 3:

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur cette étude d'impact.

ARTICLE 4:

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Matthieu HOLTHOF, enseignant, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 5:

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CIRIÈRES pour recevoir ses observations, les jours et heures suivants :

- Lundi 3 avril 2023 de 9 h à 11h30
- Mardi 11 avril 2023 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 19 avril 2023 de 9 h à 12h30
- Vendredi 28 avril 2023 de 9 h à 11h30
- Vendredi 05 mai 2023 de 9 h à 11h30

ARTICLE 6:

Un avis sera inséré par les soins du préfet et aux frais du demandeur dans deux journaux locaux quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et de nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les lieux d'affichage habituels, en mairies de CIRIÈRES, BRESSUIRE, BRÉTIGNOLLES, CERIZAY, COMBRAND, COURLAY, LA FORÊT SUR SÈVRE, LE PIN, NUEIL LES AUBIERS, VOULMENTIN, dont une partie du territoire est située à une distance inférieure au rayon d'affichage de 6 km fixé par la nomenclature des installations classées.

L'accomplissement de cet affichage est certifié par le maire de chaque commune où il a lieu, par un certificat établi après clôture de l'enquête.

Pendant la même période, cet avis sera également affiché par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération projetée; ces affiches, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2), établies en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » sera en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, devront être visibles et lisibles de la ou des voies publiques.

En outre cet avis ainsi que la note de présentation non technique du projet seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

De plus, l'ensemble du dossier de demande d'autorisation environnementale sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique, sur ce même site.

ARTICLE 7:

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête visé à l'article 2 sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture des Deux-Sèvres les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en mairie, accompagnés des registres et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, et en mairie de CIRIÈRES, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres et mis à la disposition du public pendant un an à l'adresse suivante: http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « publications — annonces et avis — enquêtes publiques — enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

ARTICLE 8:

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), assortie de prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

ARTICLE 9:

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS PARC ÉOLIEN DES PÂQUERIES – 188, rue Maurice Béjart – 31 184 MONTPELLIER.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la préfecture – service de la coordination et du soutien interministériels – bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même service, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

ARTICLE 10:

Les conseils municipaux de CIRIÈRES, BRESSUIRE, BRÉTIGNOLLES, CERIZAY, COMBRAND, COURLAY, LA FORÊT SUR SÈVRE, LE PIN, NUEIL LES AUBIERS, VOULMENTIN seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de la présente enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 11:

Le responsable du projet prend en charge les frais occasionnés par l'enquête publique, et notamment ceux relatifs aux différentes mesures de la publicité et à l'indemnisation du commissaire-enquêteur.

ARTICLE 12:

Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, les maires de CIRIÈRES, BRESSUIRE, BRÉTIGNOLLES, CERIZAY, COMBRAND, COURLAY, LA FORÊT SUR SÈVRE, LE PIN, NUEIL LES AUBIERS, VOULMENTIN ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Niort, le 1 0 MARS 2023

Pour la Préfète et par délégation, Le secrétaire général de la préfecture,

Xavier MAROTEL

Annexe 2 : Avis d'enquête publique

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2023, une enquête publique est ouverte du lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de CIRIÈRES, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS PARC EOLIEN DES PÂQUERIES, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre ler du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de CIRIÈRES, du lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, en mairie de CIRIÈRES, siège de l'enquête et par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4507 @registre-dematerialise.fr ;

ou directement sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/4507

M. Matthieu HOLTHOF, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants

- Lundi 3 avril 2023 de 9 h à 11h30
- Mardi 11 avril 2023 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 19 avril 2023 de 9 h à 12h30
- Vendredi 28 avril 2023 de 9 h à 11h30
- Vendredi 5 mai 2023 de 9 h à 11h30

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture - service de la coordination et du soutien interministériels - Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public, sur rendez-vous.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres – bureau de l'environnement et en mairie de CIRIÈRES, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS PARC ÉOLIEN DES PÂQUERIES – 188, rue Maurice Béjart – 31 184 MONTPELLIER.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques publications – annonces et avis – enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation). Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur ce même site.

Annexe 3: Publicité réglementaire

es enfants, petits-enfants, rrière-petits-enfants et toute la smille vous font part décès de Madame Andrée GATEAU née REDÉ

née REDE survenu à l'âge de 95 ans. La cérémonie religieuse aura lie mardi 21 mars 2023, à 14 h 30, et l'église Saint-Hilaire de Niort, or l'on se réunira, suivie de l'inhu mation au cimetière de La Broch

l'on se réunira, aurvie un immation au cimetière de La Broche de Niort.

Mme Gatasu repose au salon fu néraire des PF Terrasson au 15 rue d'Inkermann à Niort.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Terrasson.

Niort, 05 49 24 30 69

SURIN CHAMPDENIERS-SAINT-DE-NIS NIORT

NIORT

Emmanuelle et Oren,
Françoise et Eric,
ses filles et ses gendres;
Ava, Iris, Swan, Mila, ses
petites-filles;
et toute la famille,
vous font part du décès de

tient lieu de faire-part. Cet avis tient lieu de raire-PF Terrasson, Niort, 05 49 24 30 69

Antoine Brosseau et Cécile, ses enfants; Maxenco, Jordan, Lée, Pacôme, Anrouk et Meëlle, Anrouk et Meëlle, Anrouk et Meëlle, se la comment aimes; Sohan et Aniel, ses arrière-petits-enfants chéris; Madeleine et Mancelle, ses sours, et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décèe de Madame Marie BROSSEAU ne LANDREAU

née LANDREAU

à l'âge de 88 ans.
La cérémonie religieuse aura liet.
lundi 20 mars, à 10 h 30, en l'église
Notre-Dame de Bressuire, suivie
de la crémation au crématorium
de Cholet, à 15 h 30.
Marie repose au funérarium
Azur, 3 rue du Dr Brillaud, à Bressuire.

Pas de plaques, que des fleurs naturelles. Cet avis tient lieu de faire-p de remerciements.

de remercierre.... PF Azur, Bressuire, 05 49 65 18 84

Le Courrier de l'Ouest Deux-Sèvre

CARNET

courrierdelouest.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances Pour passer un avis : 02 56 26 20 01 (pix d'un apple local, numéro non surtaxé)

Les avis d'obsèques du jour * dans les Deux-Sèvres

- Airvault
 15 h 30 : Mme Michelle BODET, en l'église de Barroux. Pompe Cron Samuel
- Champdeniers-Saint-Denis
 10 h 30 : Mme Nicole CAVAILLÉ, en l'église de Champdeniers.
 Champdeniers Funeraire

- Moncoutant-sur-Sèvre
 10 h 30 : Mme Nicole PROUST, en l'église. Pompes Funebres David

MAULÉON (LOUBLANDE)

tristesse d'annoncer le décès de Madame Geneviève CANAVAGGIO survenu le mercredi 15 mars 2023, à râge de 87 mars 2023, à 18 ge de 87 mars 2023, à 18 ge de 87 mars 2023, à 18 de 10 geneviève repose au funérarium Savin de Mauléon.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Savin, in, on, 05 49 81 97 31

C'est avec un immense chagrir que Patrick Rousseau, son époux; et ses filles, Cynthia et Marine, yous font part du décès de

LA RENAUDIÉRE)
Jean-François, sen époux
Ermas, Elouan, ses enfants;
Robert et Christiane Humeau,
ses parents;
Jean et Germaine Fonteneau,
ses beaux-parents;
son frère, ses sours,
beaux-frères et belles-sœurs,
beaux-frères en reveux et nèces ont
la tristesse de vous faire part du
décès de née BAUSMAYER
survenu à l'àge de d'o ans.
La cérémonie d'adieu sera célèrée lund 20 mars 2023, à 14 à 0,0
en l'église de Coulon, suivie de
l'inhumation au cimelère coml'inhumation au cimelère comCatherine aurait souhaité être entourée de fleure naturelles.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciemente, piorit à nous
l'objection de l'entre de l'e

SYLVIE née HUMEAU

nee HUMEAU
qui nous a quittés le mercredi
15 mars 2023, à l'âge de 51 ans.
Sylvie repose à la chambre
funéraire des Ets Arnaud de
Saint-Germän-sur-Moine.
//sites de 10 h à 12 h et de 14 h à
10 h. a. a cérémonie relicit.

one, sa belle-merc, w font part du décès de Monsieur Stéphane MALEVAUT âge de 66 ans. s obsèques ont été célébrées mercredi 15 mars 2023, dans timité familiale. t avis tient lieu de faire-part e remerciements.

rgnaud, anges-sur-l'Autize, 05 49 06

La parution des avis d'obsèques est prioritaire

Celle des remerciements peut se trouver décalée

AVIS DE DÉCÈS SAINTE-OUENNE, NIORT Catherine, son épouse; Olivier, son fils et Virginie; Andréa et Léa, ses petites-filles; ses frères et sœurs, Léone, sa belle-mère, vous font part du décès de

Soften Exproprise of these 200 Govern and Audie 69 Sens.

Commission pursuine of 1000 Gibbs 1000 House 4007

Presidents Checker gleider I. M. Martine P.CDIGS.

Presidents Checker gleider I. M. Martine P.CDIGS.

Procking printed stigles, illendered de la réaction I. M. Marc DELEAN.

Réactione en crief I. M. Stiess GEOFFEDV. RESS DU LOSS 2005.

Principa activational Sens P. Rocker de martines de size participational, contrôle per l'Association pour le Soutien des Principa de Soutien de la Districtional contrôle de print Aprociation pour le Soutien des Principa de Soutien de la Districtional de l'Association pour le Soutien des Principa de Soutien de la Districtional de l'Association pour le Soutien des Principa de Soutien de la Districtional de l'Association pour le Soutien des Principa de Libreccation de l'Association pour le Soutien des Principa de Carlo (Individuo).

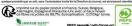
E. MARTINE, H. TULISANDEC, S'An experise per M. L. DICLAND.

Le Courrier



E MARTEU, N. TOLLENGICE, SIP reportency of M. L. DICHARD,
TORGISTON.

E Amery 4 1977 priededurf, A. Banchoin * 1968 pincheur grienrial,
Remay * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1968 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1968 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1968 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1968 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1968 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 priededurf, A. Banchoin * 1908 pincheur grienrial,
REMAY * 1907 pincheur grienrial,
REMAY * 1907







JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vote être un professionnel (cafecièntée, avocats, rétaine, etc):

Avis administratifs
del l'Ouest, ou pour fout dutre journal, sur notre sête

Autres légales

Autres légales

Autres légales

Autres légales

Autres légales

e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr Tard de reférence etquied cara An. 2 de Tarrée misseterie du 27 décembre 2022, soit Les annonceurs sont informés que, conformément au décent on 2012-1747 du 28 dé-cembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce ses en ligne dates une base de deninée numéricap- activate.

Commune de L'Absie

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Societion 1 Liberativation de l'auchesteur 2
Societion 1 Liberativation de l'auchesteur 2
Societion 1 Liberativation de l'auchesteur 2
Societion 2 Liberativation de l'auchesteur 2
Societion 2 Liberativation 3
Societion 3
Soc

Utsiaation de moyens de communication non co Nom du contact : Mem Patricia Milmauti.
Adresse mail du contact : secretaristillatiss fr. Numéro de séléphone du contact : secretaristillatiss fr. So. Section 3 : Procédure : Condition de participation : Capacité technique et professionnelle : Lot 2 : QUALIBEAT 2192. Lot 2 : QUALIBEAT 2192.

ments historiques, charpente, menuiserie.
Description du lot : couverture.
Code CPV principal : 45261211-6.
Leu d'exècution du lot : 19, altie de l'Église, 79240 L'Absie.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la

Les missions de l'Expert-Comptable

De l'établissement des comptes annuels au conseil en matière de gestion, de droit des affaires, de droit fiscal, de droit social, ou encore de conseil à l'export, l'Expert-Comptable est le conseil permanent du chef d'entreprise.

Il apporte également une réponse ponctuelle et adaptée aux différents évènements de la vie de l'entreprise.

A la demande du chef d'entreprise, l'Expert-Comptable intervient notamment dans les domaines suivants : Comptablié de l'entreprise - Gestion de l'entreprise - Coligations légales de l'entreprise - Informatisation de l'entreprise - Informatisation de l'entreprise - Audit de l'entreprise

Les notaires, conseil des familles

Les notaires, conseil des familles

Depuis toujours, les notaires réglent les problèmes juridiques et fiscaux concernant la famille et le patrimoire
familial : contrats de mariage, donations et testaments,
conventions d'indivision, sociétés civiles familiales,
réglements de successions, etc.

Ils sont les térmoirs des changements qui affectent les
structures familiales traditionnelles (diminution des
mariages, augmentation des d'invores et de mibilité,
adaptation aux différents âges de la vie, mise en place
de solidarités familiales, chômage et surendettement).
Ils répondent aux nouveaux besoins que ces changements entrainent, en apportant les solutions juridiques
et fiscales adaptées à chaque cas.
Les notaires ne se contentent pas de régler techniquement, a posteriori, les problèmes patrimoriaux posées
ou un accident engendrant un handicap physique ou
mental. Ils sont aussi des conseillers familiaux qui peuvent à tout moment être consultés pour préparer la
transmission des biens, modifier la structure du patrimione en fonction des besoins présents et turus (logement, complément de retratle).
Les notares sont les vértables conseillers juridiques et
patrimoniaux des families. Ils contribuent à prévenir les
les des recours aux inbunaux.

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Por writte prefectored du 10 mar 2023

Liver 3 and 2023 are severed a variant contraction from 1 mar 2023

Liver 1 bette prefectored du 10 mar 2023

Liver 3 and 2023 are to a commande region from 1 mar 2023

Liver 1 bette 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 1 bette 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 1 bette 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 3 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 3 mar 2023 are to 1 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 3 mar 2023 are to 1 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 3 mar 2023 are to 1 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to 1 mar 2023

Liver 2 mar 2023 are to

Vie des sociétés

Adecia

"Troco Noort"
MODIFICATIONS
Ans terms d'une décion en dats du
fonction de la commandation de la commandation

ARPP

ARPP

Les ventes judiciaires immobilières

Un marché immobilier important en découle. Le rôle de l'Avocat a deux facettes : - Avocat du créancier. Il conseille la procédure la plus adaptée pour recouvrer la



DE LICUIDATION JUDICIAIRE
NOBITICO NIOT (SAS), RCS NIOTT
OSAIDA, NIOT (SAS), RCS NIOTT
OSAIDA, NIOTT

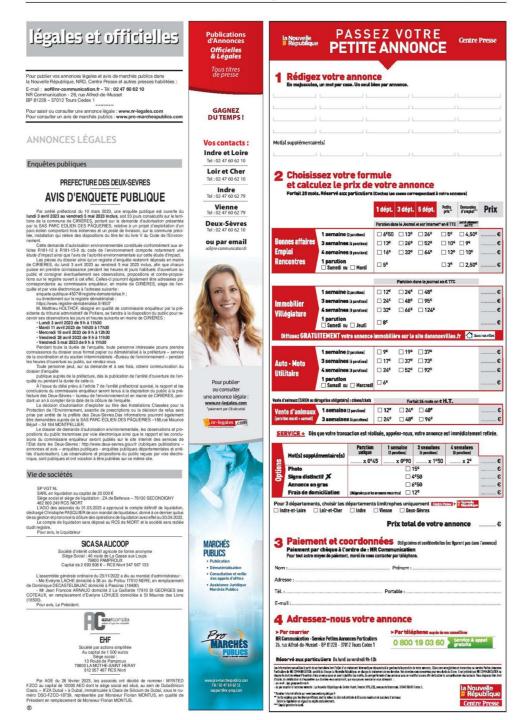
d'enquêtes publiques avis administratifs

28 - 79

28

les annonces | deux-sèvres

La Nouvelle Republique Vendredi 17 mars 2023



1 sur 1 20/03/2023, 08:43

CARNET DU JOUR

courrierdelouest.fr/obseques

Acodez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes dons, depot grabuit de condoléances horr passer mars : 0.5 s à 6.5 cm de pour par de acertica numerone una aren deponities sur courrierdéroussativobeques in partenanta avec dans rousceurs, in

Les avis d'obsèques du jour *

dans les Deux-Sèvres

Thomas M. Jean-François BENETEAU M. Maurice GUITTERE

dans les autres départements

Les cérémonles célébrées aujourd'hui *

AVIS D'OBSEQUES

MIN OS 49-66 15 17

PARIS, BRESSURE

NUELL-LES-AUBIERS SAINT-LAMBERT-LA-POTHE-REL (49) LES ABRETS-EN-DAUPHINE (38) LE FENOURLER (85)

A Thousan & Brees

A 18 18 h.

A 18 h.

més CASLE:
sinvenu dars as 89 ennée.
La résémode milia use sez cétébrée sarreid 8 evril 2023. à 14 h 20,
on 1 Vegles Saint Hullars de Huelles-Aubien.
Benée repose au fundrarium nuo
Augelan de Huelles-Aubien.
Det ava tent lieu de laire-part.
Française.
Autien.
Autien. 36 6 6 6 6 6 7 Française.
Audien. Authorn, 05 48 6 6 6 4 2

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Accédez au meilleur de l'actu locale

détaillées



concentrées



Abonnez-vous au Pack famille

Votre journal papier, chex vous, 7 j/7

✓ Vos contenus numériques à partagen avec 4 de vos proches :

L'accès en Benité aux articles payants sur le site et l'application

32€50

abo.courrierdelouest.i

Le Courrier

Le Courrier

Vous étes un professionnel (cubectivités, avocats, notaires, etc.): obposit, pliest et auvier vos anincros legistes pour Le Courrier de l'Oversico que pour los d'unitres promités de l'Aversico que pour los d'unitres promités de l'Aversico que provincia de l'Aversico d

Avis administratifs

AVIS AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANS D'ENQUÊTE PUBLICUE

The unities processor as its times of trial and a second processor and a second processor

Le syndicat de copropriétaires n'est pas un consommateur



23 - 79

Mercredi 5 avril 2023

les annonces | deux-sèvres

23

légales et officielles

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

auprès de la Préfecture oes ureux os-mu feraquête ou pendant la durée de célé-ci, cet avs, ansi que le dosser d'emquête publique, seront publiés sur le s services de l'État en Deux-Sèvres. It et les conclusions seront consultables sur les sites infernet des ser-en Deux-Sèvres, ainsi qu'à la mairie de Coulon.

Vie de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SIRET: 34761606200019

Lien direct aux documents de la consultation : https://www.
chtylchold.

Identifiant interne de la consultation : 2023TVx004
Intégratifé des documents sur le profil d'achetieur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : Pôle marchés publics.

Numéro de téléphone du contact : 435 s.48.09.20.00.

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation : es réfléer au RC.

Technique d'achat : cans objet.

Bate et heure limite de réception des plis : 05 ma 2023 à 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Intitude d'un arrech : avaux ac des réhabilitation de 7 logements - Le Logie de Massion - ser route de la Laterier, 79260 Val-én-Vignes.

Type de marché : travaux chemis collectie : Le Logie de Massion - ser route de la Laterier, 79260 Val-én-Vignes.

Type de marché : travaux de sanché : la présente consultation a pour Description auccinice des marché : la présente consultation a pour Description auccinice des marché : la présente consultation a pour ses situe au nord du bourg de Massion qui altra présente consultation a pour ses situe au nord du bourg de Massion qui altra rive de Val-en-Vignes (Val-en-Vignes, commune nouvelle créée le 1° janvier 2017.

Le blitment est un baltiment R 1° regroupant 7 logements dont la Laterier, extra de la Laterier, extr

Le bâtiment est un bâtiment R+1 regroupant 7 logitypologie est la suivante : T2 : 2. T3 : 4. T4 : 1.

Particulières propre à chaque lot (C.C.T.P.).

Le délai gibal d'avéculari de l'ensemble des lots est de 6 mois, compris période de préparation de 1 mois, corgés légaux, journés de la distribution de l'ensemble des l'entre de l'entre de la distribution de l'ensemble des travaux.

L'eu principal d'avéculari du marché : Le Logis de Massais s' route de la Lalterie, à valut-de-vignes (19250).

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du maché : non.

Lot nº 01 : VRD - GROS ŒUVRE. CPV : 45223220. Lieu d'exécution du lot : Le Logis de Massais sis route de la

d'exécution du lot : Le Logis de Massais sis route de la Latterie à Valen-Vignes (1929).

Lot n° 02 : TRAMAUX DE DÉMOUSSAGE DE COUVERTURE.
CPV : 45261920. Lieu d'exécution du lot : Le Logis de Massais sis route de la Latterie à Valen-Vignes (1929).

Lot n° 03 : MENUISERIES INTÉRIEURES - SERRURERIE. CPV : 45421000. Lieu d'exécution du lot : Le Logis de Mresson.

40421000. Lieu de la Laiterie à Val-en-Vignes (79290).

Lot n° 04 : PEINTURE - TRAVAUX DE DÉMOUSSAGE DE FAÇADE. CPV : 45442100. Lieu d'exécution du l

Logis de Massas sis route de la laction (79290).

Lot n° 05 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC, CPV : 45330000.

Lot n° 06 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC, CPV : 45330000.

Linu a execution du lot : Le Logis de Massais sis route de Laiterie à Val-en-Vignes (79290).

Lot n° 05 : ÉLECTRICITÉ - COURANT FAIBLE. CPV : 45311200
Lieu d'exècution du lot : Le Logis de Massais sis route de la Laiterie à Val-en-Vignes (79290).

AUTOMOBILE

BERLINE

Citroën

Autres berlines

Achète voitures en état ou en panne, avec ou sans con-trôle technique. Faire offre au 06.11.03.08.92

LUDOSPACE



toutes options, clim, a lage, radar arrière, révisé pro, 7 900 euro 06.81.10.26.38

Chaque mercredi Les annonces

4X4 - S.U.V

Volkswagen

VÉHICULES DE LOISIRS



NAULEAU - NIOR	
MERCEDES CLASSE B CDI	
SPORT TOURER BVA	2016
MERCEDES CLASSE C 300	
CDI BREAK BVA	2019
MERCEDES CLASSE B 200 CDI BVA	2013
PEUGEOT 108 VTI	
TOYOTA AYGO	2011



1 sur 1 05/04/2023, 11:40

Annexe 4 : Lettres d'informations de la société Valeco



Été 2020

Madame, Monsieur,

En Novembre 2018, VALECO a pris contact avec les élus de la commune de Cirières pour discuter d'un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire. Le conseil municipal a délibéré en faveur du projet en Janvier 2019.

Au début de l'année 2020, des études ont été lancées sur le site d'implantation potentiel. Elles ont pour objectifs d'identifier les principaux enjeux locaux, sur les plans du paysage, de la biodiversité, de l'acoustique et du milieu humain. Les résultats de ces études permettent de déterminer si le projet est faisable ou non, et de définir une implantation de machine minimisant les impacts sur son environnement.

La présente lettre d'information a pour objectif de vous informer sur les principales caractéristiques et étapes du projet éolien. Elle a été conçue en concertation avec le nouveau conseil municipal de Cirières avec lequel une communication régulière est mise en place.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Camille Charrière, Cheffe de projet

ZONE D'ÉTUDE

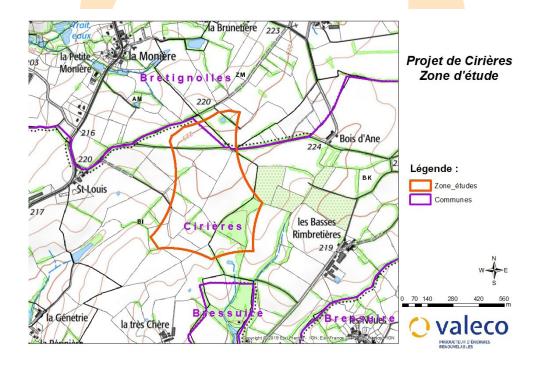




Figure 16 : Exemple de lettre d'information communiquée sur Cirières

Annexe 5 : photo de la salle de permanences





Annexe 6: Blog de la commune de Cirières avec l'information sur l'enquête publique



Annexe 7 : Courrier de remise en main propre du procès verbal de synthèse

Matthieu HOLTHOF commissaire-enquêteur 44 Route du Thouaret 79430 La Chapelle Saint Laurent matt.hol@orange.fr

Madame CHARRIERE Camille Cheffe de projets 56 Boulevard de l'embouchure 31200 Toulouse

La Chapelle Saint Laurent, le 11/05/2023,

Objet : Demande d'autorisation environnementale présenté par la société Parc Eolien des Pâqueries relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison la commune de Cirières

Madame,

L'enquête publique concernant la Demande d'autorisation environnementale relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison la commune de Cirières a été conduite par mes soins en mairie de CIRIERES du lundi 3 avril et s'est terminée le vendredi 5 mai.

Au cours de cette enquête et suite aux cinq permanences que j'ai tenues en mairie, j'ai fait un inventaire des observations formulées par le public.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous notifier ci-joint le procès-verbal de synthèse des observations recueillies pendant le déroulement de l'enquête publique. Vous voudrez bien me faire parvenir, dans un délai de 15 jours maximum, un mémoire en réponse comportant vos retours aux différentes observations formulées lors de l'enquête.

Ces observations du public vous sont transmises en pièces jointes au présent procès-verbal de synthèse des observations.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires

Je vous prie de croire, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Remis à Madame CHARRIERE Camille le 11/05/2023

Reçu du commissaire-enquêteur le même

jour

Matthieu HOLTHOF - Commissaire enquêteur

Mme CHARRIERE Camille - Cheffe de

Pièce jointe : Le procès-verbal de synthèse des observations et ses annexes.

Annexe 8 : Délibération des conseils municipaux

Ville de Cerizay Conseil Municipal Séance du 15 mai 2023 Délibération N° 2023-05-15-02 Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID: 079-217900620-20230515-DEL2023051502-DE

MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023

nt présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien

Sont présents: M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés: M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs: J AUBINEAU à JM MERLET, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation: le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-02 – Avis sur l'enquête publique – Parc éolien des Pâqueries - Cirières

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc éolien des Pâqueries relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Cirières ;

 ${\bf Vu}$ la délibération n°20210021 en date du 6 avril 2023 du Conseil municipal de Cirières portant avis négatif sur la création d'un parc éolien sur son territoire ;

M. le Maire présente la délibération du Conseil Municipal de Cirières en date du 06 avril 2023 et fait état des arguments y développés ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet;

Ville de Cerizay Conseil Municipal Séance du 15 mai 2023 Délibération N° 2023-05-15-02 Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID: 079-217900620-20230515-DEL2023051502-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis DÉFAVORABLE sur ce projet;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,

Renée SICAUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSEAU

République Française Département des Deux-Sèvres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRÉTIGNOLLES

Réunion Ordinaire du 14 avril 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 12 Nombre de membres en exercice 12 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 11

Date de la convocation :7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois quatorze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marot Vincent, maire.

<u>Etaient présents</u>: Vincent MAROT; BONNIN Luc; BERNARD Grégory; GUERY Christophe; HUYGHE Audrey; Céline JEREZ; GROLEAU Chantal; FASILLEAU Elise

Excusés: Henri CORNUAU donne pouvoir à Audrey HUYGHE; Chloé MOINE donne pouvoir à Elise FASILLEAU; François POUSSET donne pouvoir à Vincent MAROT

<u>Absent :</u> POIDEVIN Matthieu Secrétaire : Elise FASILLEAU

Avis sur le projet éolien sur la commune de Cirières

Vu la délibération du 7 janvier 2022 – impact sur la commune de Brétignolles Vu le Courrier annexé - motif d'opposition

Monsieur Le Maire résume les motifs d'opposition au projet éolien de Cirières tels qu'ils ont été détaillés en réunion préparatoire et qui seront portés à l'enquête publique tels que dans le courrier annexé.

Personne de souhaitant apporter de complément et en l'absence d'élément nouveau sur le sujet et le conseil ayant déjà largement débattu de ce sujet, il demande si l'on peut passer au vote

Le conseil municipal vote contre le projet éolien avec 10 voix contre et 1 abstention, le projet n'est pas approuvé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Pour extrait conforme.

> Le Maire, MAROT Vincent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-217900505-20230414-2023-04-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023



REÇU EN PREFECTURE

République Française Département des Deux-Sèvres

Date de la convocation : 30 mars 2023

le 28/04/2023 Application agréée E-legalite com 99_DE-079-217900919-20230406-DCH20230021

20230021

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CIRIÈRES Réunion Ordinaire du 06 avril 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 15 Nombre de membres en exercice 13 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 13

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Baptiste FORTIN, maire de Cirières.

Etaient présents : Jean-Louis BARRAUD, Célia BAUDOUIN, Carine BERTHELOT, Maxime BERTHELOT, Alain CHARRIER, François COUSINEAU, Freddy ENOND, Jean-Baptiste FORTIN, Anne-Laure GARGAULT, Sandrine GRIFFAUD, Séverine POISBLEAU, Patrice ROUSSELOT et Dominique ROTUREAU.

Etait excusé : néant. Etait absent : néant.

Madame Anne-Laure GARGAULT et Monsieur Dominique ROTUREAU ont été élus secrétaires de séance.

Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DES PÂQUERIES – Projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Cirières – Avis du conseil municipal

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc éolien Des Pâqueries relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Cirières,

Vu la délibération n° 20210031 du 29/06/2021 relatif au positionnement du conseil municipal pour la création d'un parc éolien sur la commune de Cirières.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de Cirières doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête,

- M. le Maire rappelle les arguments déjà cités lors de la précédente délibération du 29 juin 2021 à savoir :
 - la zone d'espace naturel de bocage vierge d'infrastructure routière qui s'en trouverait dénaturée,
- l'absence du schéma directeur cohérent sur le territoire pour les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et méthanisation) et
- une réflexion au niveau communal devant être menée pour apporter des solutions alternatives en matière d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments communaux).

M. le Maire ajoute que suite à la loi de transition énergétique, un PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) est en cours au niveau de la communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais qui permettra :

- de répondre aux objectifs réglementaires de transition énergétique et ou PCAET,
- Développer une vision intercommunale cohérente en matière d'EnR (énergie renouvelable) et de
- Répondre aux enjeux d'acceptation sociale et paysagère,

la finalité étant d'identifier des zones préférentielles ou d'exclusion pour l'implantation des EnR.

REÇU EN PREFECTURE 1e 28/04/2023 Application agrees E-legalite com 99_DE-079-217900919-20230406-DCH20230021

.../...

M. le Maire souligne également le problème du phénomène de mitage concernant l'implantation de ce parc éolien et le questionnement sur la liaison entre le poste de livraison et le poste source.

Après avoir entendu l'exposé des arguments évoqués par M. le Maire, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Après débats et à l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis **DEFAVORABLE** quant au projet du parc éolien présenté par la société PARC ÉOLIEN DES PÂQUERIES.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Extrait conforme.

Mme Anne-Laure GARGAULT, secrétaire	M. Dominique ROTUREAU, secrétaire	M. Jean-Baptiste FORTIN, Maire
W.		DE CIRILATES
		Deux-Same

- Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

en Prelecture le - et publication ou notification le 28/54/2023



Envoyé en préfecture le 16/05/2023 Reçu en préfecture le 16/05/2023 Publié le 16/05/2023 ID : 079-217900968-20230515-2023028-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COMBRAND

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 15

SEANCE DU 15 mai 2023 à 20 h 00 Le CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE

régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Cor dans la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 9 mai 2023

QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION: 14 + 1 pouvoir

PRESENTS: Mmes et Mrs, REVEAU Anne-Marie, VRIGNAULT Marie-Claude, BOISSINOT Denis, REIGNER Marie-Laure, RABIN Hubert, TARGET Bernadette, DUFRESE Patricia, TISSEAU Françoise, AUGEREAU Marie-Josée, BRUNET Jacky, BECHAUD Florent, CHIRON Freddy, BARANGER Frédéric, SOURISSEAU Cyril

ABSENTE EXCUSÉE: Mme JOTTREAU Myriam (pouvoir donné à Mme TARGET Bernadette)

Mme Patricia DUFRESE a été élue SECRETAIRE, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET: AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DES PAQUERIES

Madame le Maire informe de l'enquête publique, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien, dit des Pâqueries, sur la Commune de Cirières, comportant trois éoliennes et un poste de livraison. La Commune est invitée à donner son avis.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, compétente en matière d'urbanisme, a fait part de son avis, en adressant un courrier au commissaire enquêteur, co-signé par les Maires des Communes qui ont à donner également leur avis sur ce projet.

Madame le Maire fait lecture au Conseil d'un extrait du courrier :

« Sur un plan général, il est important de rappeler qu'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations est en cours d'élaboration pour l'ensemble du territoire communautaire. De ce travail important de concertation, découlera la politique de développement des énergies renouvelables de la Communauté d'Agglomération et de ses Communes membres. Les conditions de développement de projets de production d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'éolien, de la méthanisation ou encore du photovoltaïque, seront déterminées au regard des résultats de l'étude en cours, en ciblant des zones adaptées à ces différentes ressources. Ce document sera traduit dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUI) pour lui conférer une portée réglementaire.

Un Guide des installations structurantes productrices d'électricité et de gaz est également en cours de finalisation. Celui-ci devra présenter un ensemble de recommandations et/ou de règles permettant l'implantation de projets d'énergies renouvelables de manière concertée au sein du territoire intercommunal. Ce document pédagogique ne prendra en compte que les installations structurantes productrices d'électricité regroupant l'éolien, le photovoltaïque au sol et la méthanisation. A la lecture des documents transmis et par suite des divers échanges avec les trois Communes ainsi que l'entreprise VALECO, le projet éolien des Pâqueries ne paraît pas conforme aux attendus formalisés par les élus du territoire au travers du Guide sur plusieurs points et notamment ceux concernant la concertation et les échanges préalables avec les Communes concernées.

Aussi et à ce stade, il semble donc prématuré de pouvoir donner une suite favorable à ce projet.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023 Reçu en préfecture le 16/05/2023 Publié le 16/05/2023 ID : 079-217900968-20230515-2023028-DE

Nous tenons à préciser que la Communauté d'agglomération n'est pas opposée à la création de parcs éoliens, mais que les conditions à réunir, ici et à ce stade, pour les rendre acceptables, ne sont manifestement pas réunies.

Par conséquent, et pour ces raisons, nous affirmons notre position défavorable au projet porté par l'entreprise VALECO sur la Commune de CIRIÈRES. »

Compte tenu des éléments débattus et des avis donnés par la Communauté d'Agglomération et les autres communes voisines (CIRIÈRES, LE PIN et BRÉTIGNOLLES),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- ▶ émet un avis défavorable au projet de parc éolien des Pâqueries, sur la Commune de CIRIÈRES.
- donne tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour la bonne exécution de cette délibération.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que-dessus.

Pour copie conforme :

Le 16 mai 2023

Mme Anne-Marie REVEAU - Maire

Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le : 1 6 MAI 2023

Publié ou Notifié le :

1 6 MAI 2023

Mme Patricia DUFRESE – Secrétaire de séance



Commune de COURLAY (Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers:

En exercice: 19

Présents: 16 Votants: 18 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 14/04/2023 Reçu en préfecture le 14/04/2023 Publié le 1101 2023

ID: 079-217901032-20230403-2023_DCM039-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. André GUILLERMIC, Maire. Date de convocation du Conseil municipal: 28/03/2023

<u>Présents</u>: Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs GOBIN Gilles, GUILLOTEAU Guy, Mmes BAUDOUIN Linda, BEREAUD Emilie, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, PASQUIER Alice, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France.

Absents excusés:

Mr FUZEAU Pascal (pouvoir donné à Mr GOBIN Gilles le 30/03/2023) Mme CAILLAUD Louisette (pouvoir donné à Mme DIGUET Francette le 30/03/2023) Mr VERGER Jean-Yves.

Mr Freddy MARILLEAUD a été désigné secrétaire de séance

DCM 2023-039 Avis sur enquête publique pour l'installation d'un parc éolien à CIRIERES

Monsieur le Maire signale au Conseil municipal qu'il vient de recevoir de la Préfecture un dossier d'enquête publique concernant le projet d'installation d'un parc éolien présenté par la société Parc éolien des Pâqueries à CIRIERES.

Un avis est demandé aux communes voisines dont une partie du territoire est situé à une distance inférieure au rayon d'affichage de 6 km, distance fixée par la nomenclature des installations classées.

Après avoir exposé le projet, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis défavorable à l'installation du parc éolien présenté par la société Parc éolien des Pâqueries sur le territoire de la commune de CIRIERES
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

André GUILLERMIC

Le secrétaire de séance Freddy MARILLEAUD

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 29/03/2023



ID: 079-217901230-20230327-CM_MARS_2023_25-DE



République Française Département des DEUX-SEVRES

Commune de LA FORET-SUR-SEVRE

Nombre de conseillers

En exercice: 19 - quorum: 10

Présents : 18 Procuration : 1

Suffrages exprimés: 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°25/2023

OBJET: AVIS SUR UN PROJET ÉOLIEN

Le **27 mars 2023**, à 20h30, le Conseil Municipal de LA FORET SUR SÈVRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MAROLLEAU, Maire.

<u>Date de convocation</u> : le 22 mars 2023 Secrétaire de séance : Clément PASQUIER

Présents: Mesdames Eliane AUBINEAU, Marie-Yvonne AYRAULT, Coralie BELAUD, Karine CHARRON, Laetitia DAUGE, Manon FAVREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Céline FICHET Audrey VERGNAUD - Messieurs Yvon ABELARD, Jean-Noël BODIN, Thierry MAROLLEAU, Fabrice COURILLAUD, Jean-Jacques ENOND, Jimmy DUFLOS, Guy BREMAUD, Antoine-Henri VALLETTE, Clément PASQUIER

Excusés : Nathanaël de FOMBELLE

Pouvoirs : Nathanaël de FOMBELLE à Thierry MAROLLEAU

Absents:

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc éolien des Päqueries, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à Cirières ;

Vu la délibération n° 07/2022 du 24 janvier 2022 par laquelle le Conseil municipal de LA FORET SUR SEVRE émet un avis défavorable quant au projet de parc éolien sur la commune de Cirières

Considérant qu'il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

 De donner un avis défavorable au projet de parc éolien présenté par la société Parc éolien des Päqueries sur la commune de Cirières

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus, Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour, le 30 mars 2023. Le Maire, Thierry MAROLLEAU

Département des DEUX-SÈVRES Commune de LE PIN

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID: 079-217902105-20230418-20230418DEL39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2023

Le dix-huit avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LE PIN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUDUREAU Philippe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 11 avril 2023

Présents: Mr P. AUDUREAU, Maire, Mr D. REGNIER, Mr E. POINTU, Mme A. LOCATELLI, Mr L. AIRAUD, Mme M-A. MAHIEU, Mme C. RAUTUREAU, Mr P. BITEAU, Mme V. RABILLER, Mr P. BLANCHARD, Mr L. TESSIER et Mr R. ALBERT

Absents excusés: Mr V. LEBRETON, Mme M. GAZEAU et Mme C. FUZEAU

Madame Chantal RAUTUREAU a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du GCT.

DÉLIBÉRATION Nº 2023-04-39

Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien des Pâqueries, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à Cirières

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le dossier présenté par la société Parc Eolien des Pâqueries, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à Cirières.

Le Conseil municipal est amené à émettre un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 VOIX CONTRE et 3 ABSENTIONS décide d'émettre un AVIS DÉFAVORABLE sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien des Pâqueries.

Fait et délibéré en mairie, Les jours, mois et an que dessus. Extrait transmis le 19 avril 2023 LE MAIRE : P. AUDUREAU



Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID: 079-217920081-20230426-CM_04_2023_08-DE

8.4 RÉPUBLIQUE FRANCAISE 2023_04_08
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril à 20h30, le conseil municipal de Nueil-Les-Aubiers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, Serge ROLLIII

Nombre de conseillers municipaux : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2023

PRÉSENTS: 26

BARON Jérôme, BELLIARD Hervé, BELLOUARD Anthony, BERNARD Nathalie, BOUJU Serge, BOUTIN Jeany, BOURASSEAU Sylvie, BRETAUDEAU Karine, BRISSEAU Gaëlle, CHARTIE Michel, COURILLEAU Christophe, COUTOUIS Julie, FERCHAUD Jean-Noël, FONTENEAU Cédric, FORTES RODRIGUES Osvaldo, GABORIEAU Maryline, GELLE Arnaud, GRIMAUD Noëllie, GROLLEAU Daniel, LOGEAIS Jean-Louis, LOISEAU Stéphanie, MORINIERE Quentin, RENELIER Julie, SALESSES Virginie, SORIN Jessica, VERGNAUD Philippe

ABSENTS ET EXCUSÉS: 3

BARBIER Anne, JABOT FERREIRO Rachel, ROBREAU Corinne

POUVOIRS: 3

BARBIER Anne donne pouvoir à FORTES RODRIGUES Osvaldo JABOT FERREIRO Rachel donne pouvoir à BOURASSEAU Sylvie ROBREAU Corinne donne pouvoir à COUTOUIS Julie

VOTANTS: 29

Secrétaire : Madame Stéphanie LOISEAU

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE CIRIERES

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Cirières. Cette demande est présentée par la société Parc Eolien des Pâqueries. Le parc comporte trois éoliennes dont la hauteur en bout de pâle est de 142,5 mètres maximum et dont la puissance nominale est de l'ordre de 2,2 MW minimum à 3,6 MW maximum. Il représente donc une puissance totale de 6,6 MW à 10,8 MW.

Le projet comprend également un poste de livraison ainsi que les travaux de raccordement au réseau public d'électricité, un raccordement inter-éolien, des fondations de 4m de profondeur et de 20m de diamètre maximum. La production annuelle attendue s'élève à 25.800 MWh équivalent à 5.800 foyers alimentés (maximum).

Suite à l'étude de l'impact environnemental du projet, des mesures compensatoires sont prévues sur des thèmes tels que la biodiversité, les oiseaux et chauves-souris, l'acoustique.

Ce projet de parc éolien entre dans la catégorie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Par conséquent, la demande d'exploitation est soumise à enquête publique. L'enquête publique se déroule sur la commune de Cirières du 3 avril 2023 au 5 mai 2023 inclus.

La note non technique qui a pour objectif de récapituler succinctement les principales caractéristiques et les principaux enjeux du projet est présente en annexe.

Délibération :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023 52 LO

Publié le

ID: 079-217920081-20230426-CM_04_2023_08-DE

Emettre un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Cirières.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour copie conforme Le Maire,

Stéphanie LOISEAU

Serge BOUJU

Transmise en Sous-préfecture le : 28 avril 2023

Publiée électroniquement et notifiée le : 10 Mcu 2023



0 9 MAI 2023

Le vingt — quatre avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Voulmentin, se sont réunis à la mairie de Voulmentin en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : BESNARD Sophie, BOISSONOT Jany, CHIRON Christelle, ARNAUD Fabrice, SECHET Marie-Danielle, POUPARD Jacques, MADELEINE Delphine, GROLEAU Solène, GAUTRAULT Isabelle, GEINDREAU Freddy, BOUJU Jean Sébastien, JOUBERT Michel, MARTINI CENDRE Audrey, COTILLEAU Céline.

Excusé: BROSSARD Stéphane.

Madame MARTINI CENDRE Audrey a été nommée secrétaire de séance.

2023/04/01: Avis à donner sur une demande d'autorisation relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien « Des Pâqueries » à Cirières.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a reçu en mairie un arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique d'une durée de 33 jours concernant une demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien des Pâqueries, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à Cirières.

L'enquête fait l'objet d'un avis au public et notre conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, après étude du dossier et après en avoir délibéré : Par 0 voix Pour, 11 voix Contre et 3 abstentions :

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de donner un avis défavorable à ce projet d'exploitation d'un parc éolien « Des Pâqueries » à Cirières.

Fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme.

Fait en mairie de Voulmentin, le 25 avril 2023,

Madame le Maire, S. BESNARD Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 79304 Bressuire Cedex Téléphone : 05 49 81 19 00

Fax: 05 49 81 02 20 contact@agglo2b.fr



Affaire suivie par Thomas PAITRY
Direction Planification Aménagement
\$\mathbb{g}\$ 05 49 81 19 00
Courriel: thomas.paitry@agglo2b.fr

Réf: PYM/CP/JB/ALB/TP/727-2023

Bressuire, le 26 avril 2023

Objet: Projet de parc éolien « Les Pâqueries » sur la Commune de CIRIERES

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons pris connaissance d'un projet de parc éolien porté par l'entreprise VALECO sur la Commune de CIRIERES. Ce projet en est actuellement à la phase d'enquête publique relative à une demande d'autorisation.

Au regard des compétences de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, en matière de documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)) et d'énergie-climat (Plan Climat Air Energie Territorial) il revient à cette dernière de vous faire part de son avis concernant ce projet.

Nous précisons que ce courrier a fait l'objet d'échanges préalables au sein de l'exécutif de l'Agglo2b, ainsi qu'avec les élus des Communes de CIRIERES, LE PIN et BRETIGNOLLES.

Sur un plan général, il est important de rappeler qu'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations est en cours d'élaboration pour l'ensemble du territoire communautaire. De ce travail important de concertation, découlera la politique de développement des énergies renouvelables de la Communauté d'Agglomération et de ses Communes membres. Les conditions de développement de projets de production d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'éolien, de la méthanisation ou encore du photovoltaïque, seront déterminées au regard des résultats de l'étude en cours, en ciblant des zones adaptées à ces différentes ressources. Ce document sera traduit dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUI) pour lui conférer une portée réglementaire.

Un Guide des installations structurantes productrices d'électricité et de gaz est également en cours de finalisation. Celui-ci devra présenter un ensemble de recommandations et/ou de règles permettant l'implantation de projets d'énergies renouvelables de manière concertée au sein du territoire intercommunal. Ce document pédagogique ne prendra en compte que les installations structurantes productrices d'électricité regroupant l'éolien, le photovoltaïque au sol et la méthanisation. A la lecture des documents transmis et par suite des divers échanges avec les trois Communes ainsi que l'entreprise VALECO, le projet éolien des Pâqueries ne paraît pas conforme aux attendus formalisés par les élus du territoire au travers du Guide sur plusieurs points et notamment ceux concernant la concertation et les échanges préalables avec les Communes concernées. Aussi et à ce stade, il semble donc prématuré de pouvoir donner une suite favorable à ce projet.





Nous tenons à préciser que la Communauté d'agglomération n'est pas opposée à la création de parcs éoliens, mais que les conditions à réunir, ici et à ce stade, pour les rendre acceptables, ne sont manifestement pas réunies.

Par conséquent, et pour ces raisons, nous affirmons notre position défavorable au projet porté par l'entreprise VALECO sur la Commune de CIRIERES.»

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

Pierre-Yves MAROLLEAU

Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Claude POUSIN

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en charge de la Planification, de Aménagement et Politique Foncière

Jérôme BARON

Sophie BESNARD

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en charge de l'Habitat, du logement et la Transition Energétique



Maire de Bressuire

Johnny BROSSEAU

Maire de Cerizay

Anne-Marie REVEAU

Maire de Combrand

Thierry MAROLLEAU

Maire de La Forêt-Sur-Sèvre



Serge BOUJU Maire de Nueil-Les-Aubiers

in entin



Maire de Cirières



Philippe AUDUREAU





Maire de Courto



NUEIL-

Annexe 9: Certificat d'affichage

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de Bressiere

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Grecoure certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée par

relative à Enquête Publique Parc Eolien des Paqueries a été affiché du 20/03/2023 au 25/05/2023

A Bresoiure, le 25 mai 2023

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l'issue de la période d'affichage

rie (cachet de la mairie)

Pour le Maire et par délégation

Anne-Marie BARBIER

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de Brettowolles.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée par

relative à l'enquête publique mociété PARC Édién a été affiché du 15/03/23 au 15/05/2023.

1 Bretignelles, le 15 mai 2023.

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l'issue de la période d'affichage

(cachet de la mairie)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de CIRIÈRES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de CIRIÈRES, certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée par la société PARC ÉOLIEN DES PÂQUERIES

relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à CIRIÈRES

a été affiché du 14 mars 2023 au 09 mai 2023.

A CIRIÈRES , le 09 mai 2023

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l'issue de la période d'affichage

(cachet de la mairie)

a Mane, Jean Baynes

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de Cerizay

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Cerizay certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée par

Parc éolien de Pâqueries

relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à Cirières

a été affiché du 14 mars 2023 au 09 mai 2023

A Cerizay , le 11 mai 2023

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l'issue de la période d'affichage

(cachet de la mairie)

Le Maire,
Johnny BROSSE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES Courrier arrivé le

2 2 MAI 2023

SCSI

Commune de Combrand

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Comboand certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée par

relative à l'exploitation d'un pour éclien à lineies a été affiché du 14 Mars 2023 au 17 Mai 2023

A Combrand, le 14 Mai 2023.

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l'issue de la période d'affichage

(cachet de la mairie)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de Courlay

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Courlay certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée par

relative à l'enquête publique, Parc Eolien des Pâqueues à Crières a été affiché du 1410312023au 0910512023

A Courlay, le 22105/2023

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l'issue de la période d'affichage

(cachet de la mairie)

Le Maire,

André GUILLERMC

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de LA FORET SUR SEVRE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de LA FORET SUR SEVRE certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée par la société Pauc éclien des Taqueiles

relative à un projet des ploitation d'un parc éplien comportant trois épliennes et un poste de l'unaison sur la commune de cirrières a été affiché du 17 MARS 2023 au -5 MAI 2023

A LA FORET SUR SEVRE , le 2 3 MAI 2023

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l'issue de la période d'affichage

(cachet de la mairie)

Le Maire, Thierry MARO

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de NUEIL - LES - AUBIERS

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de NUEIL-LES-AUBIERS certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée par la Société PARC ÉcliEN DES PAQUERIES

relative à un puojet d'exploitation d'un parc éclien à Cirières a été affiché du 14 mars 2023 au 9 mai 2023.

A NUEIL-LES AUBERS, le 2005/2023

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l'issue de la période d'affichage

(cachet de la mairie)

P/le Maire et par délégation,
L'adjoint chargé de l'urbanisme
et de l'économie
Jérôme BARON

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de LE PIN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de LE PIN
certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée par
Sociale PANC EOLIEN DES PÂQUE RIES
relative à un frojet d'exploitation d'un faic échien
à Cincies.
a été affiché du 15 MARS 2023 au 3 1 MAI 2023

A LE PIN , le 01 JUIN 2023

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l'issue de la période d'affichage

Le Maire,
Philippe AUDUREAU

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Commune de VOULMENTIN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de VOULMENTIN
certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande présentée par
la sociéte Parc éolien Des Paquerios j

relative à un projet d'exploitation d'un par éolien comportant trois édicennes et un poste de livraisen son la commune de CiRIÉRES.
a été affiché du 14 mars 2023 au 10 mai 2023.

A Voulmentin, 10 10 mai 2023

Cet avis doit être affiché <u>au moins 15 jours avant le début de l'enquête</u> et pendant toute la durée de celle-ci.

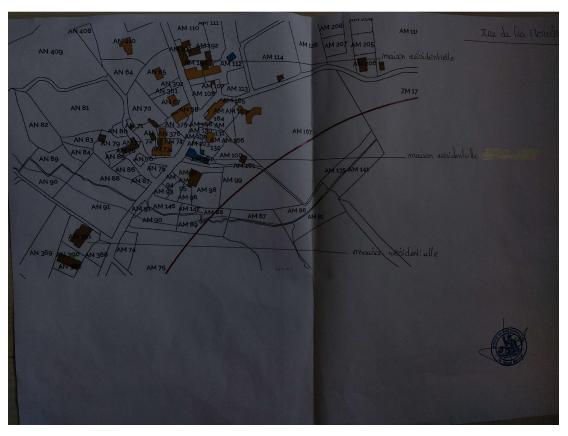
Le certificat doit être établi et transmis à l'issue de la période d'affichage

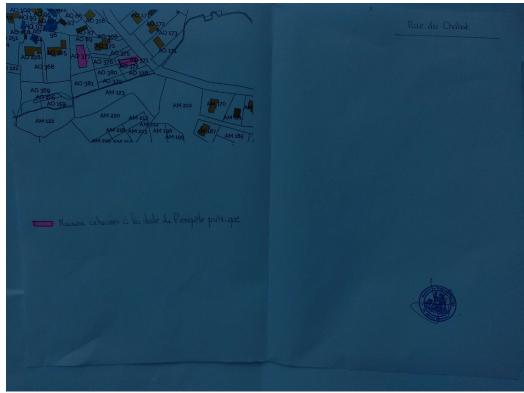
(cachet de la mairie) Le Maire, S. BESNARD

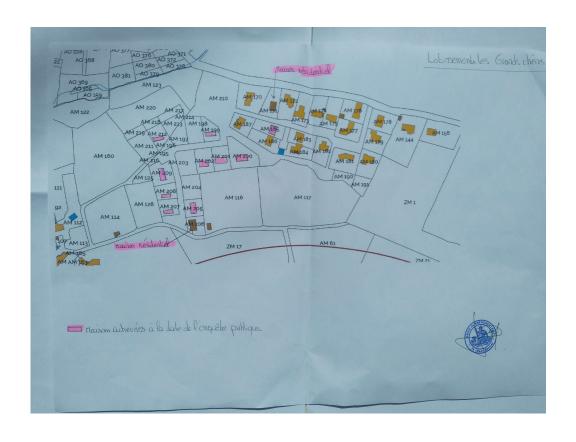


Annexe 10 : Cadastre avec les informations tirées de la carte « plan réglementaire » avec les annotations de la municipalité de Bretignolles

En marron : indifférencié – Bleu : Annexe – orange : Résidentiel









Annexe 11 : Procès verbal du constat d'affichage de l'huissier de justice

Annexe 12: Contributions à l'enquête publique

Annexe 13 : Mémoire en réponse au procès verbal de synthèse